

**Séance du 12 mai 2026**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°12052026D08**

**Objet : Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du Comité des Fêtes**

Date de la convocation et de l'affichage : 6 mai 2026  
 Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 26  
 Nombre de pouvoirs : 3  
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 29  
 Pour : 27  
 Contre : 2  
 Abstention : 0

Le 12 mai 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BAZIN.

<b>NOM Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absents représentés</b>	<b>Absents excusés</b>	<b>Nom du mandataire le cas échéant</b>
BAZIN Jean-Jacques	X			
BERARD Annie	X			
BLARD Thomas	X			
BORDON Francine	X			
BOUTTAZ Charles-Antoine	X			
BUFFAZ Laetitia	X			
CATTY Corrine	X			
CHAPUIS Patrick	X			
CORDEL Lionel	X			
CUNSOLO Loris		X		GUILLEMAT Serge
DEBERNARDI Séverine		X		FOURNIER Evelyne
DIARRA Aly	X			
DUCORON Sylvie	X			
EXCOFFON Laurence	X			
FOURNIER Evelyne	X			
GUILLEMAT Serge	X			
LAMBERT Aymeric	X			
LE GUÉNAN Martine	X			
LEVANNIER Caroline	X			
MALLET Nicolas		X		VARCIN Marine
NESI Perrine	X			

NICOLAS Damien	X			
PERCEVAL André	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
RAUX Francis	X			
SCHALLER Ophélie	X			
TOMASI Marie-Loan	X			
URBINATI Reynald	X			
VARCIN Marine	X			

Secrétaire de séance : Francine BORDON

**Rapporteur** : Jean-Jacques BAZIN, Maire

**Exposé des motifs** :

Les statuts du Comité des fêtes de Les Marches prévoient la présence au sein du bureau de l'association de trois représentants du conseil municipal.

Le maire propose les candidatures suivantes :

Monsieur Jean-Jacques BAZIN, Monsieur Patrick CHAPUIS et Madame Martine LE GUENAN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** en qualité de membres du Comité des fêtes de Les Marches représentant le conseil municipal au sein de cette association :  
Monsieur Jean-Jacques BAZIN, Monsieur Patrick CHAPUIS et Madame Martine LE GUENAN

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 12 mai 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Jean-Jacques BAZIN



La secrétaire de séance,  
Francine BORDON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.